



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Direction Inspection Contrôle Audit  
Affaire suivie par :

Dijon, le 14 FEV. 2024

Le directeur général de l'agence régionale de santé  
à

Monsieur le Président du groupe DOMUSVI  
46-48 rue Carnot  
92150 SURESNES

RAR N° 2C 177 079 7573 9

Objet : notification des mesures définitives suite au contrôle sur pièces réalisé au titre des articles L313-13 et suivants du code de l'action sociale et des familles – N° FINESS 71 097 439 5 - RESIDENCE LES QUATRE SAISONS – SAINTE-HELENE

PJ : - Tableau des mesures définitives  
- Tableau de suivi RH

A la suite du contrôle sur pièces de l'établissement visé en objet dont vous assurez la gestion, je vous ai adressé, par lettre du 21 août 2023, les mesures correctives envisagées ainsi que le rapport de la mission de contrôle afin de vous aider à restaurer au sein de votre établissement les conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement garantissant la qualité et la sécurité des prises en charge de vos résident(e)s.

Dans le cadre de la procédure contradictoire et en application des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, un délai de 15 jours vous a été accordé afin de pouvoir apporter des éléments de réponse aux prescriptions et recommandations envisagées et vos commentaires éventuels sur le rapport.

A la suite de l'analyse des éléments que vous avez portés à ma connaissance le 11 septembre 2023 et conformément à ce que je vous annonçais dans ma lettre du 21 août 2023, je vous notifie les prescriptions et recommandations rassemblées dans le tableau joint en annexe, classées par ordre de priorité.

J'appelle votre attention sur l'importance d'assurer la mise en œuvre et la prise en compte dans votre établissement de ces mesures. Ces dernières feront l'objet d'un suivi par mes services et plus particulièrement par : [REDACTED] chargée de mission médico-social secteur « personnes âgées », à la direction territoriale de Saône et Loire : [REDACTED]

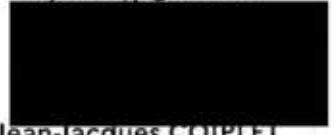
Par ailleurs et afin de renforcer les conditions d'un accompagnement de proximité entre mes services et la direction de votre établissement, je vous remercie de bien vouloir compléter le fichier « tableau suivi RH » en pièce jointe. Ce dernier permettra d'assurer un suivi spécifique sur la thématique des ressources humaines de votre établissement et d'apprécier la stabilité de ses équipes soignantes.

Il sera à adresser (en format Excel) à la chargée de mission ARS susmentionnée, en charge du suivi, à 6 mois à compter de la réception du présent courrier.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois :

- d'un recours gracieux à mon attention,
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, de la santé et des solidarités,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Le directeur général,

  
Jean-Jacques COIPLE

Copie à :

Madame la directrice  
RESIDENCE LES QUATRE SAISONS  
LE BOURG  
71 390 SAINTE-HELENE



Tableau des mesures définitives  
Recommandations

		RÉSIDENCE LES QUATRE SAISONS LE BOURG 71390	
Nom établissement Adresse : Code postal :		Commune : SAINTE HELENE	
<b>Recommandations</b>			
Nb	Libellé	Référentiel de bonnes pratiques	Référence rapport EJR
1	Organiser de manière efficiente la circulation optimale des décisions et informations significatives prises par la direction auprès des personnels.	R8PP Bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre, HAS, 2008	R1
<p>La mission prend bonne note de la recommandation n°1 est abandonnée</p> <p>La mission prend bonne note de la réponse du gestionnaire. Les CODIR interrogent les référents de la résidence.</p> <p>Et également il précise que si les compte rendus ne sont pas systématiquement transmis, cependant, une à deux réunions générales et réunions de services ont lieu chaque année afin de transmettre des informations stratégique et opérationnelle. La mission relève une réunion générale prévue le 17 octobre 2023 et une réunion de service ASD nuit est prévue le 03/10/23.</p> <p>La mission prend bonne note de la transmission du compte rendu transmis lors du 1er dépôt.</p>			